

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-210.9 modifiant le règlement SH-210 visant la création du fonds de roulement de la Ville de Shawinigan.

L'utilisation de ce fonds permet de financer des immobilisations en les étalant sur plusieurs années, et ce, sans frais d'intérêts.

Le fonds de roulement actuel est constitué de la somme de 10 117 401 \$.

Pour financer de nouveaux projets par le biais du fonds, la Ville souhaite investir la somme de 720 000 \$ pris à même l'excédent de fonctionnement réalisé en 2023.

Le fonds de roulement de la Ville est dorénavant constitué d'une somme de 10 837 401 \$.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 juillet 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe